Royaume du Maroc

Fondation Mohammed VI
de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation

DECISION D'ANNULALTION

Le Président de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

- Vu le Règlement des Marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education – Formation ;
- Vu l'appel d'offres ouvert n°37/2026 relatif à **l'acquisition d'une solution de gestion des accès aux services** ;
- Vu les dispositions de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 45 du Règlement des Marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education – Formation ;
- Vu l'offre financière de la société MODCOD ;
- Vu la note de présentation de la Direction des Systèmes d'Information, Transformation Digitale et Organisation ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'annuler l'appel d'offres n°37/2026 relatif à l'acquisition d'une solution de gestion des accès aux services, et ce pour le motif suivant : l'offre reçue dépasse les crédits budgétaires alloués au marché.

Le Président

Youssef EL BAKKALI